

11 juillet 1979 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

DECLARATION DE M. GISCARD D'ESTAING SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL AU COURS DU CONSEIL DES MINISTRES, PARIS LE 11 JUILLET 1979

ENFIN LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A AJOUTE :

- "LE CONSEIL DES MINISTRES NE DOIT PAS ETRE LE LIEU D'ARBITRAGE DES CONFLITS
DES HAUTES ADMINISTRATIONS, MAIS LA REUNION QUI DONNE SON IMPULSION A LA
POLITIQUE DE LA FRANCE, ET QUI EN SURVEILLE L'EXECUTION. LES TRAVAUX ET
L'ORDRE_DU_JOUR DU CONSEIL DES MINISTRES SERONT AMENAGES POUR SOULIGNER
CE CARACTERE"

-\